

Charleroi, 29/06/2018

Concerne : Forfait km 2018 pour SAFA

En application de l'article 354, alinéa 2 du Code, le montant forfaitaire visé à l'article 347 est de **0,1013 euro** par kilomètre professionnel parcouru à dater du **1^{er} juillet 2018**.

Ce qui se résume pour l'année 2018 : 0,0981 du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 et 0,1013 € à partir du 1^{er} juillet 2018.

Jean-Luc Vachandez
Agent de subventionnement

Service d'aide aux familles
Agence pour une Vie de Qualité
Département Bien Etre et Santé